

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe des Professions libérales

Pour beaucoup, la mobilité est source de difficultés, particulièrement pour les 7 millions de personnes en âge de travailler.

La mobilité comporte au moins 3 enjeux essentiels :

- tout d'abord, l'insertion professionnelle. Une personne sur deux a déjà refusé un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité et une personne sur quatre ne dispose d'aucun moyen pour se déplacer ;

- ensuite, la mobilité est un enjeu pour le développement économique et pour la qualité de vie, car elle permet de désenclaver nos territoires et de les faire vivre. À titre d'exemple, la mobilité est l'un des moyens pour accompagner le déplacement de nombreux jeunes entrepreneurs, dont des professionnels libéraux, attirés par la qualité de vie loin des métropoles ;

- enfin, la mobilité est un enjeu majeur pour la transition écologique au regard de la tendance à l'augmentation des trajets professionnels et donc des transports, lesquels sont responsables en France de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. L'allongement croissant de la distance entre lieux de vie et lieux de travail, comme l'a souligné l'avis récent du CESE sur les métropoles, ne fait qu'aggraver la situation.

Si la réduction des mobilités, particulièrement celles qui ne sont pas indispensables, est globalement souhaitable, elle ne l'est pas toujours cependant.

Prenons l'exemple du secteur des services à la personne, particulièrement celui des soins de proximité.

Si nous voulons développer le maintien à domicile, notamment face à « l'épidémie » de maladies chroniques qui frappe notre monde moderne (cf. l'avis du CESE présenté en juillet) et face à l'augmentation exponentielle du nombre de personnes dépendantes, la mobilité des professionnels à domicile exige d'être au contraire développée et certainement pas d'être réduite.

Parmi les préconisations de l'avis qui vont dans le bon sens, le groupe des professions libérales souhaite insister sur deux d'entre elles, ajoutées à notre demande, en faveur d'une mobilité plus adaptée aux TPE et aux indépendants :

- d'une part, des aides à l'équipement en véhicules propres et en bornes électriques ;

- d'autre part, l'incitation à l'achat ou à l'utilisation de véhicules propres par une adaptation du barème kilométrique utilisé pour la déduction forfaitaire des frais de déplacement.

Avec justesse, tout en insistant sur l'urgence à agir, l'avis du CESE, pragmatique, raisonnable et réaliste, prône un développement de la mobilité respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie, par une démarche juste et solidaire.

C'est pourquoi, le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et les membres de la section pour leur travail et a voté l'avis.